

Travail du DIMANCHE

Nous vous avons consulté et en réponse à vos demandes, malgré une réticence idéologique, nous avons accepté de signer l'accord sur le travail du dimanche pour **sauver des emplois** et **garantir le volontariat**, tout en obtenant des **contreparties** en temps, argent et effectifs.

Acte 1 : le respect du volontariat

La Direction a fait le choix de ne pas payer tous les dimanches de la même façon... nous vous donnons le choix de **NE PAS TRAVAILLER LE DIMANCHE.**



Jusqu'à aujourd'hui, le volontariat était peu ou pas respecté par notre hiérarchie. Nous avons obtenu de la Direction qu'elle accepte de "**sanctionner**" tout contrevenant au libre choix du salarié de venir travailler le dimanche :

Article 2.5.1 La charte d'engagement au respect du principe de volontariat

Le volontariat est un droit universel dont le respect doit être garanti à tous les salariés des magasins de GrandVision France. À cet égard, la Direction de GrandVision France veillera à ce que le principe du volontariat s'applique avec le même degré d'exigence, indépendamment de la catégorie professionnelle à laquelle appartiennent les salariés.

Tout contrevenant au respect strict du volontariat, quel que soit son positionnement hiérarchique dans l'entreprise, s'exposera à des sanctions graduelles, prévues dans le Règlement Intérieur de l'entreprise.

Nous nous engageons à faire en sorte que les termes de cet article soient respectés pour **tous les dimanches** travaillés. Si ce n'est pas le cas, **contactez-nous IMMEDIATEMENT**, et si la Direction n'applique pas ce qu'elle a signé, nous dénoncerons SANS DELAI cet accord.

Renseignez-vous...



: WWW.CFTCOPTICAL.COM

Posez vos questions...



: section.cftc.gvf@free.fr



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**

Nora (GdO) **06.12.79.04.87**

Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**

Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**